



# **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**DU 22 JUIN 2006**

## **COMPTE-RENDU**

*Le 22 juin 2006 à 19h30, l'assemblée générale extraordinaire de l'association CSGGI s'est tenue au siège de l'association sous la présidence de Gérard Balthazard, président de l'association. Les membres ont été convoqués par courrier simple, par affichage sur le site Internet et par publication dans le Bord de Piste et le magazine Grenoble Isère Patinage n°3*

*Membres du Bureau présents : Lionel Avot, Gérard Balthazard, Catherine Devignard, Myriam Dumont, Nadine Marteau, Bernard Michon.*

*Présents : 40 membres et 28 membres représentés, soit 68 membres votants.*

Gérard Balthazard ouvre la séance en souhaitant bienvenue à toute l'assemblée. Il souligne la présence de Jannick Nicaise en lui souhaitant bonne chance pour son éventuelle élection au conseil fédéral.

L'ordre du jour est le suivant :

- ❖ Changement de date du bilan financier
- ❖ Changement de nom du club et adoption du logo
- ❖ Nouveaux statuts

### **1 DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE ET DU SECRETAIRE**

M Gérard Balthazard est désigné comme président de séance et Mme. Myriam Dumont de secrétaire chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

### **2 CHANGEMENT DE DATE DU BILAN FINANCIER**

Il est proposé d'arrêter le bilan financier fin août en rapport avec la saison sportive de patinage. Cela apportera plus de clarté dans la présentation des résultats financiers du club avec uniquement les



recettes et dépenses de la saison écoulée. La prochaine saison sera de transition, le bilan partira donc de janvier 2006 jusqu'à août 2006. L'assemblée générale sera alors convoquée dans les six mois suivant la clôture du bilan, autour du mois de février.

Remarque : l'assemblée générale aura donc lieu dans les six mois suivant la clôture du bilan fin août. Si un jour un nouveau président du club doit être élu, celui-ci aura donc une période d'au moins 4 mois comprise entre l'assemblée générale du club et l'assemblée générale de la fédération des sports de glace, celle-ci ayant lieu autour de fin juin, début juillet. Ainsi, le nouveau président aura une période de temps plus longue pour se familiariser avec les rouages de la fédération.

*Cette proposition de changement de date de clôture du bilan financier est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.*

### **3 CHANGEMENT DU NOM DU CLUB ET LOGOS**

C'est un projet qui a été réfléchi depuis plusieurs années pour être officialisé ce 22 juin 2006.

Le nouveau nom du club proposé est : Grenoble Isère Métropole Patinage

Le logo associé est celui présent sur le site Internet du club depuis quelques années.

Gérard Balthazard félicite toute l'équipe qui a travaillé à ce projet et note qu'à ce jour il n'y a pas encore eu de logo à l'effigie du club.

*Cette proposition de changement de nom du club est approuvée à l'unanimité des présents.*

### **4 NOUVEAUX STATUTS**

Gérard Balthazard rappelle que les premiers statuts du club ont été déposés il y a 40 ans et il est important pour que l'association soit agréée par la direction de la jeunesse et des sports de se mettre en conformité avec des statuts modernes préconisés par le ministère de tutelle. Gérard note en particulier que le club fonctionnera avec un conseil d'administration qui élira son nouveau bureau. Il souligne aussi que les statuts sont un cadre d'existence mais que l'important est le règlement intérieur que le prochain conseil d'administration réactualisera.

#### **Mise en conformité des statuts**

- ❖ Suivi des recommandations du ministère de la jeunesse et des sports concernant les associations sportives, en particulier les points liés au fonctionnement démocratique, à l'absence de discrimination et à la parité homme/femme.

- ❖ Mise en place d'un conseil d'administration représentatif des membres de l'association

### **Lecture des nouveaux statuts**

Gérard Balthazard donne lecture des nouveaux statuts article par article.

### **Le conseil d'administration**

- ❖ Il comprend de 8 à 20 membres, avec égal accès entre les hommes et les femmes.

- ❖ Il est élu par l'assemblée générale pour 4 ans, renouvelable par quart tous les ans.

- ❖ Est éligible toute personne âgée de 16 ans ou plus pouvant appartenir non seulement au milieu du patinage mais aussi de l'extérieur : membre passionné de patinage pouvant apporter des touches nouvelles afin de mieux faire avancer le club.

- ❖ Le conseil se réunira une fois par trimestre. Tout membre, manquant deux séances sans excuses acceptées, sera considéré comme démissionnaire.

### **Vote pendant l'assemblée générale**

- ❖ Chaque adhérent a la possibilité d'avoir 5 pouvoirs au plus.

- ❖ Le quorum pour valider les délibérations de l'assemblée générale est le cinquième des votants.

*Le changement des statuts est approuvé à l'unanimité.*

## **5 QUESTIONS DIVERSES**

Gérard Balthazard souligne la volonté de voir les présidents des clubs associés au Grenoble Isère Métropole Patinage participer aux conseils d'administration. Les présidents seront systématiquement invités sans droit de vote.

Question : Comment un parent de patineur peut-il participer à l'activité du club quand son enfant licencié est majeur ?

Réponse : En prenant une licence et en adhérant au club.



Question : en tant que licencié d'un autre club, comment participer ?

Réponse :

Les membres licenciés d'un club dans une discipline choisie peuvent prendre une extension de licence au GIMP dans une autre discipline que celle pratiquée dans l'autre club. Par exemple, la pratique du ballet sur glace n'empêche pas de prendre une extension de licence patinage artistique au sein du GIMP.

A 20h h, plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance

Rédigé le 1 juillet 2006.

Le Président de séance  
Gérard Balthazard

Le Secrétaire de séance  
Myriam Dumont